

*Initiatives ministérielles*

employés qu'il lui reste qu'elle ne pouvait plus se permettre de poursuivre ses activités au Canada à cause de l'Accord de libre-échange et qu'elle déménageait son usine le 5 janvier, cinq jours après l'entrée en vigueur du projet de loi C-21 qui fera perdre à ces travailleurs une moyenne de 10 à 24 semaines d'assurance-chômage. Ce projet de loi aura des conséquences catastrophiques pour ces gens. Qu'il s'agisse de libre-échange ou qu'il s'agisse de programmes sociaux, il est clair qu'on ne peut pas faire confiance à ce gouvernement.

Pourquoi le gouvernement présente-t-il ce projet de loi? Pour plusieurs raisons. Celles qui sont le plus fréquemment mentionnées sont la réduction du déficit et la réduction de la dette publique. Lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le gouvernement a pris bien soin de dire qu'il n'aurait aucune incidence sur les recettes. Comment peut-il, d'une part, présenter un projet de loi et prétendre qu'il n'aura aucune incidence sur les recettes et, d'autre part, soutenir, pendant le débat sur ce même projet de loi, que l'une des raisons qui ont motivé sa présentation réside précisément dans le fait que le déficit national augmente sans cesse et qu'il faut le réduire?

Le député qui m'a précédé a fait allusion au fait que le premier ministre s'est vanté d'avoir créé une foule d'emplois. C'est peut-être vrai, qui sait, on peut faire dire n'importe quoi aux statistiques. Peut-être bien que 1,5 ou 1,8 million d'emplois ont été créés. Mais il faut voir de quels emplois il s'agit. Il faut voir dans quelle situation le Canada se retrouve en dépit de la création de ces 1,5 million d'emplois.

Je ne voudrais pas être premier ministre et me vanter d'avoir créé des emplois alors que, au même moment, les banques alimentaires se multiplient. Pendant que le gouvernement créait 1,5 million d'emplois, les banques alimentaires distribuaient des tonnes et des tonnes d'aliments à une foule de laissés-pour-compte. Comment peut-on expliquer une chose pareille?

Je demanderais au premier ministre, qui a réussi le tour de force de créer autant d'emplois, d'emplois à plein temps par surcroît, de nous dire comment il se fait qu'un si grand nombre d'enfants vont à l'école le ventre creux? Pourquoi les commissions scolaires et les municipalités doivent-elles remplir le vide créé par le gouvernement fédéral en matière de paiements de transfert, afin de nourrir les enfants affamés?

Nous ne pouvons pas adopter le projet de loi C-21 en ayant la certitude que les prévisions du gouvernement se réaliseront. En fait, c'est tout le contraire qui se produira. Il aura des effets aussi désastreux que la déréglementation, le libre-échange, la privatisation, les compressions de VIA et, bientôt, la TPS.

On ne peut faire confiance à ce gouvernement. Je dirai simplement aux députés d'en face et à tous les Canadiens de se tenir sur leurs gardes le 1<sup>er</sup> janvier, lorsque le projet de loi entrera en vigueur. Nous aurons le choc de notre vie en constatant des effets auxquels nous n'avions même pas pensé il y a trois mois.

J'ignore si ce sont ces effets que recherche le gouvernement ou s'ils résultent simplement de son idéologie. Chose certaine, celle-ci présente de plus en plus de points communs avec celle de Margaret Thatcher! Selon moi, cette idéologie s'apparente beaucoup à celle de Ronald Reagan. C'est la meilleure analyse qu'on puisse faire de l'incapacité du gouvernement canadien à bien diriger le pays. C'est au nom d'une idéologie semblable, si bien incarnée par Ronald Reagan, qu'on a tenté de faire reconnaître aux États-Unis le ketchup comme un légume au sens de la loi pour les repas servis dans les écoles américaines. À mon avis, cela résume assez bien l'attitude éhontée du gouvernement actuel. Avec une idéologie pareille, comment peut-il proposer un projet de société au Canada?

Revenons à tous ces emplois dont parle le premier ministre. Jetons un coup d'oeil sur ceux qui existent dans le pays. J'ai ici une liste d'emplois offerts, croyez-le ou non, par un des bureaux d'assurance-chômage de la ville d'Ottawa. Je ne les énumérerai pas tous, mais je tenterai d'en donner un échantillon représentatif. Il y a un emploi de cuisinier à 6 \$ l'heure, de commis au guichet à 5,25 \$, un autre de cuisinier à 6 \$, de coiffeur à 5 \$, de plongeur à 5 \$, de préposé de lave-autos à 6 \$ et enfin un emploi de boucher dont le salaire peut se situer entre 8 \$ et 13 \$. C'est un des meilleurs traitements horaires.

Je siégeais au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21. Le comité est allé un peu partout au Canada. Voici quelques emplois offerts par le bureau d'assurance-chômage de l'Île-du-Prince-Édouard: serveur ou serveuse, 4,50 \$ l'heure, plongeur, 5 \$, boucher, 8 \$, ce qui n'est pas mal. Mais peu importe la province, monsieur le Président, une famille de deux personnes dont l'une seulement travaille et qui touche ce salaire horaire est condamnée à la pauvreté.